



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Lycée Général et Technologique
Aristide BRIAND**

LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE ARISTIDE BRIAND

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
N°4
DU 15 AVRIL 2024**

2 RUE PIERRE SÉMARD
 **C.S. 73126 – 27031 EVREUX Cedex**
 **02.32.23.69.00**
E.MAIL : ce.0270016W@ac-normandie.fr

Nombre de membres titulaires : 30
Nombre de présents titulaires : 22
Quorum: 16

Membres de l'établissement siégeant de droit : M. Jean-Michel DIOT, M. Willy MARMOL, Monsieur Donatien AMOUROUX, Mme Lila GHALI, Mme Annie VOGEL DDFPT

Représentants de la collectivité de rattachement : Mme Emmanuelle TREMEL, représentants de la collectivité de rattachement (en visioconférence)

Représentant(e) de la commune:

Représentante de l'EPN :

Personnalité qualifiée : M. DELANOE Laurent,

Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation : M. Benjamin GAUDRE, Mme Claire ESPINASSE, Mme Annamaria GHINASSI, M. Olivier CARETTE, Mme Tiphany CARIDROIT M. Martin LEPETIT (titulaires) et M. Thierry CATTAN (suppléant),

Représentants des personnels ATSS : Mme Maryline BARGE, Mme Sophie DELABARRE et Mme Karine CHABRIDON (titulaires)

Représentants des parents d'élèves : M. JEAN PIERRE Frédéric, Mme DARRAIDOU BRIDEL Corinne, Mme Karine JOLY (titulaires),

Représentants des élèves : Aylin AKDAG, David OMTOSO,

Membres excusés :

Mme Caroline CASTELNAU représentant la Commune
M. Jacques DAVOUST Représentant des parents d'élèves

Membres absents :

M. Arnaud MABIRE représentant l'EPN
M. Jean-Luc HARANG Représentant des parents d'élèves

<u>Nature des questions traitées :</u>	Pages
I - CONSEIL D'ADMINISTRATION	3
II - AFFAIRES FINANCIÈRES	3/10
III - ORGANISATION SCOLAIRE	10/
IV - QUESTIONS DIVERSES	10

La secrétaire de séance

Madame DELABARRE



Le Proviseur

Jean-Michel DIOT



Monsieur le Proviseur, ouvre la séance à 18h, souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.

Il présente également les excuses des personnes empêchées. Conformément au règlement intérieur du Conseil d'Administration, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance. M^{me} Delabarre, membre élue, représentante des personnels ATSS, se porte volontaire.

Monsieur le Proviseur soumet l'ordre du jour à l'approbation des membres,

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité

I - CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 06/02/24

Le procès-verbal de la séance du 06/02/2024, transmis par voie électronique, est soumis aux voix pour approbation.

Monsieur le Proviseur sollicite les membres pour approbation du procès-verbal.

Votants : 22	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0
Pour : 22	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0
Acte n° 2024/73		

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

II. AFFAIRES FINANCIERES

A. ADOPTION DU COMPTE FINANCIER 2023 DU GRETA PORTES NORMANDES / VENTILATION DU RÉSULTAT D'EXERCICE

1. Compte financier GRETA PN sur l'exercice 2023

Monsieur l'Agent comptable présente et commente le rapport dédié au compte financier pour l'année 2023 du GRETA Portes Normandes, dont le lycée Aristide BRIAND est l'établissement support, ainsi que les résultats de l'exercice budgétaire 2023 et le montant du fond de roulement.

- Le résultat prévisionnel de gestion de l'exercice est excédentaire de **1 094 488,13 €** contre un déficit de 1 718 604,55 € en 2022. Une situation en très nette amélioration donc.
- Le GRETA Portes Normandes dégage une capacité d'autofinancement (CAF) de **1 299 612,17 €** (résultat de l'exercice ajusté en fonction du montant des amortissements réels). Cet indicateur est extrêmement important car il en résulte une nette augmentation de la valeur du fonds de roulement, ce qui redonne des marges de manœuvres à la structure.
- Une variation du fonds de roulement budgétaire de **+ 1 270 925,32 €**, CAF de laquelle on déduit le montant des achats d'investissements réalisés sur fonds propres.
- Le fonds de roulement au 31/12/2023 s'établit à **4 913 908,25 €** contre 3 642 982,93 € à la clôture de l'exercice précédent. Soit 114 jours de fonds de roulement contre 82 à la clôture de l'exercice précédent. Une augmentation très sensible donc, redonnant une marge de sécurité à la structure.
- Le besoin en fonds de roulement (BFdR) s'établit à **+ 620 377,83 €**. Cela signifie que la trésorerie du GRETA est inférieure au montant du fonds de roulement. C'est un point qu'il conviendra de surveiller même si pour le moment le niveau de trésorerie n'est pas inquiétant (cf infra).
- La trésorerie s'élève à **4 293 530,42 €** contre 6 502 122,59 € un an auparavant. Soit 97 jours de fonctionnement.

Le Proviseur sollicite les membres du Conseil d'Administration pour l'adoption sans réserve du compte financier 2023 du GRETA Portes Normandes

Votants : 22	Abstentions : 7	Bulletins nuls : 0	
Pour : 15	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0	NT
Acte n°2024/63			

La proposition est adoptée à la majorité des membres présents

2. Affectation du Résultat au Fond de Roulement

Le Proviseur soumet au vote des membres du Conseil d'Administration l'affectation du résultat de l'exercice 2023 sur le compte de réserves « 10681 ».

La proposition est soumise aux votes :

Votants : 22	Abstentions : 7	Bulletins nuls : 0	
Pour : 15	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0	NT

Acte n°2024/62

La proposition est adoptée à la majorité des membres présents

3. DBM et DO

M MARMOL présente les DO et DBM suivantes prises depuis le dernier Conseil d'Administration :

DBM N° 2 pour vote : avec Prélèvement sur le fonds de roulement à hauteur de 50 000 € affectés en section d'investissement pour l'achat de matériel dans le cadre d'une ouverture de section.

La proposition est soumise aux votes

Votants : 22	Abstentions : 7	Bulletins nuls : 0	
Pour : 15	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0	T

Acte n°2024/58

La proposition est adoptée à la majorité des membres présents

4. GRETA PN : Versement de l'indemnité de fonctions pour la formation continue des adultes dans les GRETA (IFFCA)

Après avis de l'assemblée générale du GRETA en date du 12/04/2024, M. Diot présente aux membres du conseil d'administration l'enveloppe budgétaire réservée aux IFFCA, d'un montant global maximum de 200 000 €uros, soit 100% de taux de liquidation, ainsi que le mode de calcul permettant de déterminer pour les attributions individuelles pour les personnels bénéficiaires exerçant les fonctions référencées dans les textes suivants :

- Décret 2018-1174 du 18/12/2018 (articles 1, 2 et 3 du décret 2018-1174)
- Arrêté du 18/12/2018
- Circulaire DGESCO 2019171 du 27/11/2019 (et selon les modalités définies dans ces mêmes textes).

La proposition est soumise aux votes

Votants : 22	Abstentions : 7	Bulletins nuls : 0	
Pour : 15	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0	NT

Acte n°2024/50

La proposition est adoptée à la majorité des membres présents

5. GRETA PN : Tarifs de vente des formations

Monsieur Marmol agent-comptable gestionnaire sollicite les membres du Conseil d'Administration afin d'adopter la base tarifaire de vente des formations réalisées au sein des antennes du GRETA Portes Normandes en lien avec la matrice de calcul de rentabilité d'une action et validée lors de l'Assemblée générale du 12/04/2024.

La proposition est soumise aux votes

Votants : 22	Abstentions : 7	Bulletins nuls : 0	
Pour : 15	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0	T

Acte n°2024/59

La proposition est adoptée à la majorité des membres présents

6. CONVENTIONS – CONTRATS DU GRETA PN :

• Liste des contrats du GRETA PN :

M. Marmol sollicite les membres du Conseil d'Administration afin de recueillir l'autorisation pour le Proviseur de signer les contrats et conventions de la liste ci-joint du GRETA Portes Normandes.

La proposition est soumise aux votes :

Votant : 22	Abstentions : 7	Bulletins nuls : 0	
Pour : 15	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0	T

Acte n°2024/64

La proposition est adoptée à la majorité des membres présents

7. Règlement intérieur du GRETA Portes normandes :

Le règlement intérieur du Greta portes normandes a été modifié lors de l'AG du 12/04/2024 : Conformément aux dispositions de l'article R.421-55 du code de l'éducation et de la convention de groupement d'établissements (GRETA) 2021 des Portes normandes relatif aux groupements d'établissements validée par l'assemblée générale du 8 décembre le présent règlement intérieur comprend les dispositions relatives :

- aux règles de fonctionnement des instances,
- à l'organisation du GRETA des Portes Normandes
- à l'information des différents membres,
- aux règles disciplinaires relatives aux stagiaires.

Le Règlement intérieur applicable aux apprenants est également présenté aux membres du CA pour validation

La proposition est soumise aux votes :

Votant : 22	Abstentions : 7	Bulletins nuls : 0	
Pour : 15	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0	NT
Acte n°2024/56			

La proposition est adoptée à la majorité des membres présents

B. ADOPTION DU COMPTE FINANCIER 2023 DU LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE / VENTILATION DU RÉSULTAT D'EXERCICE

1. Compte financier sur l'exercice 2023

Monsieur Willy MARMOL – Agent comptable informent les membres du Conseil d'Administration que le résultat budgétaire de l'exercice 2023 du LGT est déficitaire, il enregistre un résultat négatif de – 173 080,84 (– 29 476,94 € en 2022). L'insuffisance d'autofinancement (résultat ajusté en fonction du montant des amortissements réels) de 139 053,60 € (contre une IAF de 787,67 € l'exercice précédent).

Le fonds de roulement disponible au 31/12/2023 représente 492 108,99 € contre 643 080,66 € à la clôture de l'exercice précédent. Il est donc en baisse de 150 817,72 € (IAF + charges d'investissement sur fonds propres)

SERVICE AP

Le service Activités Pédagogiques retrace la totalité des dépenses pédagogiques. Les principales recettes concernant ce service sont :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (Région) et dotation aux projets pédagogiques : 108 593 €
- Les ressources propres liées à l'organisation de deux séjours (Italie et Espagne) : 24 997,44 €
- Les mobilités Erasmus : 9 009,54 €
- Une subvention Région dans le cadre de l'ouverture de la section STD2A : 23 655,91 € (identique en dépenses)

Recettes = 178 738,47 € contre 136 823,75 € en 2022

Dépenses = 205 587,93 € contre (134 119,70 € en 2022) soit 8,39% du volume du budget total 2023 de l'établissement.

Le service est en déficit à hauteur de 26 428,46€, compensé par un prélèvement sur fonds de roulement.

En plus des crédits d'enseignements, les principales dépenses sont les sorties et voyages scolaires qui représentent 55 500 €.

Il est à noter une augmentation des dépenses de reprographie à hauteur de 55 000€ ainsi que de 7360 € consacrés au remboursement des frais de stages.

Concernant les recettes : elles sont inférieures de 74 496,75 € par rapport aux prévisions.

SERVICE SRH

Recettes : 569 425,92 € (contre 581 181,52 € en 2022)

Dépenses : 598 526,01 € (contre 602 793,30 € en 2022)

Ce service retrace toute l'activité liée à l'exploitation du service de restauration et d'hébergement. Sur l'exercice budgétaire 2023, 120 000 repas ont été servis.

Le service clôture avec un déficit d'exploitation de - 29 100,09 €. L'inflation des prix des denrées à un impact direct sur l'augmentation des dépenses (340 364,55€).

Après une baisse notable d'activité depuis la période du COVID, nous avons constaté une amélioration de la qualité des repas et une légère augmentation des effectifs depuis l'arrivée de notre nouveau Chef de cuisine en janvier 2024. Grâce à une communication efficace entre l'équipe de restauration et le service de gestion, la maîtrise des coûts de production est devenue plus efficiente.

SERVICE ALO

Le service ALO représente les dépenses de fonctionnement de l'ensemble de la cité scolaire : le lycée, le GRETA, le GSPaye, le Microlycée et le LP.

Recettes : 858 860 € (contre 724 500,91 € en 2022)
Dépenses : 977 834,79 € Euros (contre 747 269,48 € en 2022)

Le service clôture avec un déficit de **118 974,79 €**, cette somme a été financée par un prélèvement sur le fonds de roulement pour faire face à ces dépenses.

Les principales recettes sont :

- la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par le Conseil Régional pour 392 000€
- le reversement du LP pour 79 460€, la contribution aux charges communes du SRH à hauteur de 127 850€. La location de logements et de salles participe aux recettes à hauteur de 37 889.50€.
- une subvention spécifique régionale de 20 816.69€ a été versée pour contribuer en partie au remplacement de l'organigramme des clés.

En 2023 les coûts liés à la viabilisation ont explosé en raison de la crise énergétique. L'augmentation des coûts de l'énergie (particulièrement l'électricité, le chauffage et l'eau) a un impact fort sur le budget de la cité scolaire. Les dépenses de viabilisation correspondent à 480 635.18€ contre 322 768,27€ en 2022 (274 238,26€ en 2021), soit + 157 866.73€.

La Région a pris en charge en partie cette augmentation en nous versant une subvention exceptionnelle de 86 267.04€ en septembre 2023. Face à ce constat, le lycée s'est aussi engagé à limiter sa consommation d'énergie par des travaux de remplacement des éclairages.

Les dépenses de maintenance, d'entretien et de sécurité (contrats ou travaux réalisés en interne) correspondent au 2^{ème} poste de dépenses du service ALO avec 255 000€ pour l'exercice 2023.

LES AUTRES SERVICES :

- **VE : Vie de l'Elève** il s'agit du Fond Social Lycéen et de la Caisse de solidarité, qui viennent en aide aux familles en difficultés.

Recettes : 6 538,08 € (contre 4 512,51 € en 2022)
Dépenses : 6 538,08 €

- **SBN** : Ce service retrace la gestion des bourses d'État pour les élèves du LGT, du LP et du microlycée. Ce ne sera plus le cas à compter de 2024, la gestion concernant le LP devenant indépendante.

Recettes : 629 003,61 € (596 272,91 € en 2022)
Dépenses : 629 003,61 €

- En 2023, pour le **Micro lycée** les dépenses n'ont été réalisées qu'à hauteur de 7 996.83 € soit à 66.84% essentiellement pour des sorties scolaires ou des activités. Le service clôture donc avec un résultat positif +1 203.17€.

Recettes : 9 200 € (10 120,00 € en 2022)
Dépenses : 7 996,83 € (5 117,04 en 2022)

Amortissements « Opérations en Capital » (OPC)

Les acquisitions réalisées dont le coût unitaire hors-taxes est supérieur à 800 Euros hors taxes. Il s'agit d'achats de matériels et équipements inscrits à l'inventaire de l'établissement

Recettes : 11 427,30 € (24 633,63 Euros en 2022)
Dépenses : 23 191,42 € (36 617,30 Euros en 2022)

Sur l'exercice 2023 plusieurs investissements ont été réalisés dont la moitié ont été financés par des subventions Région et État (« internat faisons-le ensemble ») :

Les acquisitions réalisées : le remplacement de matériels de cuisine (armoire, coupe pain), du matériel pour la section STD2A (Laser, mini cabine de pistolette), du mobilier pour l'internat, une motorisation de portail et des vidéoprojecteurs

Donc l'établissement dégage une capacité d'autofinancement (CAF) de 472 577,40 € (contre 619 316,79 € au 31/12/2022) (résultat de l'exercice ajusté en fonction du montant des amortissements réels).

Le stock alimentaire s'élève à : 9 980,54 €

Les dépôts et cautionnements à : 9 551,05 €

Le fonds de roulement au 31/12/2023 représente 75 jours de fonctionnement (68 jours après le prélèvement de 38 135,52 € pour équilibrer le budget initial). Il permet à l'établissement de faire face à ses obligations dans l'attente du versement de la 1ère partie de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) ainsi qu'au recouvrement des créances de demi-pension.

A l'issue des échanges, le Proviseur sollicite les membres du Conseil d'Administration pour l'adoption sans réserve du compte financier 2023 du lycée général et technologique :

La proposition est soumise aux votes :

Votants : 22	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0
Pour : 22	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

Acte n° 2024/66

T

Le compte financier 2023 du lycée général et technologique est adopté sans réserve à l'unanimité des membres présents

2. Affectation du Résultat au Fond de Roulement

Le Proviseur soumet au vote des membres du Conseil d'Administration l'affectation du résultat de l'exercice 2023

La proposition est soumise aux votes :

Votants : 22	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0
Pour : 22	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

Acte n° 2024/55

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents NT

3. DBM et DO :

M MARMOL présente la DBM suivante prise aux membres du Conseil d'Administration :

- **DBM N° 4 pour information** : M. Marmol sollicite les membres du Conseil d'Administration afin de recueillir l'autorisation d'effectuer un prélèvement sur le fonds de roulement (DBM 32) de 50 000 € répartis comme suit : AP : 25 000 € / ALO : 10 000 € / OPC : 15 000 €

La DBM 4 est soumise aux votes :

Votants : 22	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0
Pour : 22	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

Acte n° 2024/57

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents NT

4. Admissions en non valeur 1 (faibles montants)

M. Marmol sollicite les membres du Conseil d'Administration afin de recueillir l'autorisation d'accepter les dossiers suivants.

Créances sur l'exercice 2023, 1er trimestre 2023/2024 pour un total de 70.28€

Demande d'annulation de créance pour 6 factures de DP allant de 2.90€ à 26.72€

La proposition est soumise aux votes :

Votants : 22	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0
Pour : 22	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

Acte n°2024/67

NT

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents

5. Admissions Non Valeur 2 (certificats d'irrecouvrabilité)

M.Marmol sollicite les membres du Conseil d'Administration afin de recueillir l'autorisation d'accepter 2 dossiers d'admissions non valeurs pour des créances de demi-pension.

Exercice 2021/2022 pour les 2ème et 3ème trimestres de cantine créance irrecouvrable à hauteur de 224.22€ voir certificat d'irrecouvrabilité

Exercice 2021/2022 2ème trimestre de cantine : créance irrecouvrable à hauteur de 66.15€ suite à un certificat d'irrecouvrabilité

La proposition est soumise aux votes :

Votants : 22

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 0

Pour : 22

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

NT

Acte n°2024/70

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents

6. Acceptation de dons et legs :

M. Marmol sollicite les membres du Conseil d'Administration afin de recueillir l'autorisation d'accepter un don d'un montant de 20 000 € au Microlycée de la part de la Fondation du Roi Baudoin de Belgique.

L'autorisation est soumise aux votes :

Votants : 22

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 0

Pour : 22

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

NT

Acte n° 2024/54

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents

C. CONVENTIONS – CONTRATS

Monsieur Marmol agent-comptable gestionnaire sollicite les membres du Conseil d'Administration afin de recueillir l'autorisation pour le proviseur de signer les conventions et contrats suivants pour le Lycée Général et technologique.

- **Convention BIA :**

Convention de partenariat établissant les conditions de participation des lycées partenaires au transport pour la visite de la Base 105 dans le cadre du Brevet d'initiation aéronautique le 17 avril 2024. Chaque lycée s'engage à régler par virement administratif la facture correspondante au nombre d'élèves inscrits dans le dispositif BIA, déposée sur Chorus pro.

La proposition est soumise aux votes :

Votants : 22

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 0

Pour : 22

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

Acte n° 2024/71

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents

- **Convention avec Senghor « Notre Internat faisons le ensemble »**

Notre internat, faisons-le ensemble" convention de fonctionnement pour l'accomplissement du projet financé par le Fonds d'Innovation Pédagogique (F.I.P.). Dans le cadre de la démarche « notre école, faisons là ensemble » lancée par le Conseil national de refondation (CNR), le projet «2023-2024 Notre internat faisons-le- ensemble» a été validé par la commission académique de l'Académie Normandie en date du 07/06/2023.

La proposition est soumise aux votes :

Votant : 22

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 0

Pour : 22

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

Acte n° 2024/60

T

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents

- **Convention Ecole ouverte :**

ECOLE ouverte 2024 et vacances apprenantes : reconduction du projet sur l'année scolaire 2024. Cette opération interministérielle propose aux jeunes des zones urbaines et rurales défavorisées, un programme d'activités éducatives : scolaires, culturelles, sportives et de loisirs pendant les vacances scolaires, les mercredis et samedis durant l'année scolaire. Cette opération permet une meilleure intégration de ces élèves dans l'environnement scolaire et favorise les apprentissages fondamentaux. Elle facilite la poursuite d'études en préparant à une meilleure insertion professionnelle. L'IFPRA de l'Académie de Normandie, en tant qu'organisme gestionnaire désigné par le Recteur, est chargé du portage financier de cette opération pour les crédits de rémunération.

La proposition est soumise aux votes :

Votant : 22

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 0

Pour : 22

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

Acte n° 2024/68

T

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents

• **Adhésion et Convention constitutive Groupement de commande « collecte des déchets dangereux »**

Avis d'adhésion au groupement de commande pour la collecte et le traitement des déchets dangereux organisé par la région Normandie. Il peut s'agir de déchets occasionnels produits en petites quantités comme certains déchets d'équipement électroniques, ceux issus des produits phytosanitaires utilisés pour l'entretien des jardins et espaces verts, déchets résultant d'expériences de chimie ou des déchets issus des sections techniques et industrielles.)

La proposition est soumise aux votes :

Votant : 22

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 0

Pour : 22

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

Acte n° 2024/69

T

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents

• **Adhésions au groupement d'achat des EPLE de l'Eure avec le lycée Augustin HEBERT**

Autorisation de signer les adhésions au groupement d'achat des EPLE de l'Eure avec le lycée Augustin HEBERT pour les marchés proposés en 2025 - 2026 :

- Marché d'achat et de livraison de viandes,
- Marché d'achat et de livraison épicerie
- Marché d'achat et de livraison de produits d'entretien

L'autorisation est soumise aux votes :

Votants : 22

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 0

Pour : 22

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

Acte n° 2024/65

T

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents

• **Marché COPIEURS :**

Actuellement une consultation est en cours jusqu'au 19 avril 2024 sur le site de l'AJI pour une la publication d'un marché pour la location et la maintenance de 7 photocopieurs sur 4 ans. Voir règlement de consultation. L'étude des offres sera présentée à la commission d'appel d'offre.

L'autorisation est soumise aux votes :

Votants : 22

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 0

Pour : 22

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

Acte n° 2024/53

T

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents

D. ADOPTION DU COMPTE FINANCIER 2023 DU GS PAYE

• **Compte financier GSPAYE sur l'exercice 2023**

Monsieur l'Agent comptable présente aux membres du Conseil d'Administration le bilan de l'exercice 2023 pour le groupement de service paye des contrats aidés du département de l'EURE.

Le Proviseur soumet au vote des membres du Conseil d'Administration l'approbation du compte financier de l'exercice 2023 :

Votants : 22

Abstentions :

Bulletins nuls : 0

Pour : 22

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

Acte n° 2024/52

Le compte financier 2023 du GSP est adopté sans réserve à l'unanimité des membres présents. NT

- **Affectation du Résultat au Fond de Roulement**

Le Proviseur soumet au vote des membres du Conseil d'Administration l'affectation du résultat de l'exercice 2022 sur le compte de réserves « 10681 ».

La proposition est soumise aux votes :

Votants : 22 Abstentions : Bulletins nuls : 0
Pour : 22 Contre : 0 Refus de prendre part au vote : 0

Acte n° 2024/51

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents. NT

III – ORGANISATION SCOLAIRE

Monsieur Amouroux présente aux membres du Conseil d'Administration le Projet

- **Convention Stages de Seconde :**

Convention relative à l'organisation des Stage de 2nde : Convention de stage pour une séquence d'observation en milieu professionnel pour les élèves de 2nde du 17 au 28 juin 2024.

L'autorisation est soumise aux votes :

Votants : 22 Abstentions : 0 Bulletins nuls : 0
Pour : 22 Contre : 0 Refus de prendre part au vote : 0

T

Acte n° 2024/72

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents

- **PROTOCOLE pHARe :**

Présentation du protocole de gestion des situations de harcèlement au sein de la cité scolaire Aristide BRIAND La proposition est soumise aux votes :

Votants : 22 Abstentions : 0 Bulletins nuls : 0
Pour : 22 Contre : 0 Refus de prendre part au vote : 0

T

Acte n°2024/61

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents

IV – QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses

Présentation de deux motions des représentants des personnels ATSS (ci-jointe)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Motion au CA du 15 avril 2024 des représentants des personnels administratifs

Dans le cadre de la réunion du CA, nous souhaitons vous présenter la situation extrêmement délicate qui impacte aujourd'hui l'ensemble des collègues du plateau administratif de l'établissement.

Par cette motion, nous tenons à manifester notre totale opposition (autant sur le fond que sur la forme) face à la décision de supprimer un poste de catégorie C à 100% dans le cadre d'une mesure de carte scolaire. Cela va dégrader une fois de plus considérablement nos conditions de travail et l'accueil des usagers au sein des services administratifs du lycée.

En préalable à cette motion, nous reconnaissons les démarches effectuées par la direction pour tenter de modifier la décision prise par le rectorat et nous l'en remercions.

Pour votre entière information, le vendredi 5 avril à 11h30 les services de la DPA du Rectorat ont contacté par téléphone notre collègue du SRH (dernière affectée en catégorie C au lycée) pour l'informer que son poste était supprimé à partir du 1er septembre 2024, qu'elle devait faire au plus vite sa demande de mutation avant la clôture du mouvement, le 10 avril, sans que la direction de l'établissement en soit informée officiellement.

Actuellement, la répartition des postes au sein des services administratifs (secrétariat / intendance / agence comptable) se compose ainsi :

Pour le pôle Administratif LGT/LP : 4 B / 1 C

Total pour l'intendance du LGT, du LP et du microlycée : 2 A + 0.5 B + 1.5 C

Total pour l'agence comptable (avec 9 établissements rattachés) : 3 B

(+2.5 postes uniquement dédiés à la gestion du GRETA)

Il nous semble important de rappeler que le lycée Aristide Briand a subi plusieurs suppressions de postes ces dernières années qui ont impactées directement le service intendance :

- En septembre 2018, suite à un départ en retraite, un poste de catégorie B a été réduit à 50%.
- Ensuite en 2021, le rectorat a décidé de supprimer un 50% de Catégorie C. En conséquence, c'est une nouvelle fois ce service qui a dû absorber la charge supplémentaire de travail et prendre à son compte le temps de formation nécessaire des nouveaux personnels.

En plus de notre 50% de catégorie B non pourvu, nous nous retrouvons avec un 50% de C non proposé au mouvement.

Se retrouvant avec 2 mi-temps de catégorie C, la direction a demandé en 2022 le regroupement des deux 1/2 supports pour qu'il apparaisse au mouvement. Ce poste est actuellement occupé par Mme DE-VRIESE. Elle a rejoint l'équipe au 1er septembre 2022, ce qui a permis de retrouver un certain équilibre au niveau de l'organisation du service.

Quelles conséquences pour l'établissement :

Tout d'abord, ce n'est pas seulement un poste de catégorie C que le lycée va perdre mais surtout des compétences aujourd'hui de plus en plus difficiles à trouver.

Avec ses 23 ans d'ancienneté, Mme DE-VRIESE a pu se spécialiser en comptabilité-gestion. Elle maîtrise tous les logiciels qui permettent une bonne gestion du service de restauration ainsi que la gestion des bourses des élèves et participe à leur mise en paiement. Elle connaît l'application DIAMANT sur laquelle devront être saisies les bourses à partir de l'an prochain, et elle aurait pu former les collègues du secrétariat élèves à son utilisation. Au sein de la cité scolaire, nous avons 906 élèves demi-pensionnaires soit 45% des inscrits et 842 dossiers de bourses à gérer, soit 42% des inscrits.

De plus, elle s'est formée avec 2 autres collègues sur le nouveau logiciel comptable Op@le depuis que le passage du LP au 1er janvier 2024, en même temps que 2 collègues rattachés à l'agence comptable.

Il est à noter qu'en septembre 2024, 1 troisième collègue rattaché va passer sous Op@le et qu'en janvier 2025, ce sera le LGT, le GRETA et un quatrième collègue qui devront être gérés en comptabilité sous ce logiciel.

Il sera donc nécessaire de répartir au mieux la surcharge de travail que cela implique. Avec un support en moins, la mise en place va être très compliquée, particulièrement au vu des problèmes rencontrés depuis janvier dernier.

Au sein du service, les collègues ont grandement participé à former plusieurs personnels enseignants en reconversion professionnelle comme c'est le cas pour un professeur en PACD chez nous depuis 1,5 an qui souhaite se reconvertir dans les métiers administratifs. Si elle obtient le concours cette année, elle quittera le service au 1^{er} septembre puisqu'elle ne fait pas partie de nos effectifs.

Pour rappel, depuis septembre 2023, un poste de catégorie A n'a pas été pourvu par un titulaire mais par un nouveau personnel contractuel qui malgré sa bonne volonté ne maîtrise pas l'ensemble des compétences professionnelles et la technicité attendues pour ce type de poste et qui n'est pas en mesure d'assumer les activités prévues pour un Cat. A.

Comme indiqué ci-dessus, le service est déjà très impacté par l'arrivée d'Op@le logiciel extrêmement contraignant et qui impose aux collègues de réapprendre tout ce qu'ils maîtrisaient jusqu'alors et de cumuler les heures supplémentaires pour réaliser l'ensemble des procédures et des contrôles comptables obligatoires. De leur côté les syndicats constatent la souffrance persistante de la majorité des personnels administratifs utilisateurs d'Op@le. Plus de 2000 collègues ont répondu à la récente enquête sur les conditions de travail avec le déploiement d'Op@le. 37% d'entre eux souffrent au point d'avoir fait un signalement dans le registre Santé Sécurité au Travail (RSST) où s'apprêtent à le faire.

A cette situation très délicate et stressante, vient donc s'ajouter la perte d'un poste à la rentrée ! Actuellement, nous n'avons déjà pas suffisamment de temps pour pouvoir nous former correctement, comment cela est envisageable en pleine rentrée scolaire...

Cette décision est vécue pour nous comme une humiliation supplémentaire et un manque total de considération vis-à-vis du travail effectué par les personnels administratifs du lycée. Cela induit obligatoirement une réorganisation des services au sein du plateau administratif avec l'affectation d'un personnel du secrétariat au sein de l'intendance pour assurer le fonctionnement du SRH. Evidemment, ce qui va impacter directement le secrétariat (élèves et de direction du LGT et du LP) avec une nouvelle répartition des tâches de travail et des dossiers sur les 4 personnels administratifs affectés sur ces supports. Cette redistribution de la charge de travail aura aussi certainement un impact sur l'accueil et le service auprès des usagers.

Encore une fois l'institution nous considère comme un numéro de dossier et notre investissement quotidien n'est absolument pas pris en compte dans leur décision. Face à notre épuisement général, où sont la bienveillance et la reconnaissance pour les personnes ressources ; dans ces conditions, comment garder la motivation et le sens du service public ?

Le lundi 15 avril 2024

Motion au CA du 15 avril 2024
Des représentants des personnels administratifs

Monsieur le Proviseur,

Nous vous remercions de bien vouloir trouver ci-dessous la question que le personnel administratif, souhaite évoquer lors du prochain Conseil d'Administration du lycée général et technologique Aristide Briand qui se tiendra en salle de conférence le lundi 15 avril à 18h00

Monsieur le Proviseur, vous avez eu connaissance par les services du Rectorat, il y a de cela plusieurs semaines, d'un projet de suppression de poste administratif de catégorie C sur le lycée Aristide Briand.

À ce sujet, notre collègue, Mme DE VRIESE du service intendance a eu la très désagréable surprise d'être contactée directement par les mêmes services du rectorat pour lui annoncer « brutalement » qu'en qualité de dernière arrivée, son poste était supprimé à la RS 2024. Aussi, elle devait obligatoirement et dans l'urgence participer au mouvement avec le bénéfice d'une mesure de carte scolaire.

Le service Intendance étant de fait dépourvu d'un poste, vous avez convoqué le personnel administratif en 2 temps, le lundi 8 avril à partir 14 heures pour le personnel de l'administration suivi du personnel de l'intendance.

Dans un 1^{er} temps, vous avez donc réuni le personnel en charge de la scolarité et après avoir exposé en introduction les faits relatés ci-dessus, vous nous avez annoncé les mesures suivantes :

- Mme DUVALLET catégorie B en charge du niveau 1^{ère} est affectée au service Intendance en remplacement de Mme DE VRIESE catégorie C
- Mme DELAHAYE catégorie C et M. DORLÉANS catégorie B se partageront **par moitié** les missions qui lui étaient confiées

Déstabilisés par cette décision que nous considérons toujours comme injuste, nous regrettons vivement l'absence d'échange et de communication auxquels nous sommes pourtant habitués en qualité de collaborateurs de proximité.

En l'état, une telle mesure laisserait à penser que nous disposerions accessoirement de temps libre suffisant pour absorber la charge de travail supplémentaire d'un ½ poste.

Bien conscients de la nécessité absolue d'assurer la continuité du service public, de maintenir un service de qualité auprès de l'ensemble des usagers de la cité scolaire et de leur famille, nous vous demandons de bien vouloir réexaminer votre décision.

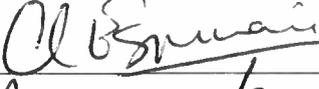
C'est pourquoi, nous vous proposons de privilégier une répartition des charges par moitié sur les 2 services et de maintenir un poste d'une quotité à hauteur de 50% de manière pérenne et non provisoire à l'administration.

LISTE D'EMARGEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE 2023 – 2024

ARISTIDE BRIAND EVREUX

Le lundi 15 avril 2024

NOM PRENOM	Fonctions	EMARGEMENT
M. DIOT Jean-Michel	Proviseur	
M. AMOUROUX Donatien	Proviseur Adjoint	
M MARMOL Willy	Gestionnaire	
Mme VOGEL Annie	DDFPT	
Mme GHALI	CPE	
M. NARANCITCH Camille	Représentant de la collectivité de rattachement	
Mme TREMEL Emmanuelle	Représentante de la collectivité de rattachement	Présente en visio
Mme CASTELNAU Caroline	Représentante de la Commune	Excusée
M. MABIRE Arnaud	Représentant de l'EPN	
M. DELANOE Laurent	Personnalité qualifiée	
Mme LAGOUANELLE Cécile	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	représenté par M. Carbon 
M GAUDRE Benjamin	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme ESPINASSE Claire	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme GHINASSI Annamaria	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
M LEPETIT Martin	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
M. CARETTE Olivier	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme CARIDROIT Tiphanie	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme BARGE Maryline	Représentante des personnels administratifs, sociaux, de santé, techniques, ouvriers et de service	
Mme DELABARRE Sophie	Représentante des personnels administratifs, sociaux, de santé, techniques, ouvriers et de service	

Mme CHABRIDON Karine	Représentante des personnels administratifs, sociaux, de santé, techniques, ouvriers et de service	
M JEAN-PIERRE Frédéric	Représentant des parents d'élèves	
Mme HARANG Jean-Luc	Représentante des parents d'élèves	
M. DAVOUST Jacques	Représentant des parents d'élèves	
Mme DARRAIDOU BRIDEL Corinne	Représentante des parents d'élèves	
Mme JOLY Karine	Représentante des parents d'élèves	
AKDAG Aylin	Représentant des élèves	
OMOTOSO David	Représentante des élèves	
KEITA Assa Badialo	Représentante des élèves	
TAVERA MERLO Clara	Représentante des élèves	
CANTALERO RODRIGUES Côme	Représentant des élèves	
SUPPLEANTS		
Mme PIEL Alexandra	Représentante de la collectivité de rattachement	
Mme BAKI Gisèle	Représentante de la collectivité de rattachement	
Mme LEON Patricia	Représentante de la Commune	
M ERRAMMACH Youssef	Représentant de la Commune	
M. PEREZ Matthias	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme LEGROS Marion	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
M JULIEN Jean	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme BRUN COTTAN Hélène	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme GENEIX LEGRET Marie	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
M. CATTAN Thierry	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
M BOURGEGAIS Bruno	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
MME BRAZ Paula	Représentante des personnels administratifs, sociaux, de santé, techniques, ouvriers et de service	
MME DE VRIESE Magalie	Représentante des personnels administratifs, sociaux, de santé, techniques, ouvriers et de service	

MME DELAHAYE Mylène	Représentante des personnels administratifs, sociaux, de santé, techniques, ouvriers et de service	
M LELEDIER Guillaume	Représentant des parents d'élèves	
Mme LEVERT Sophie	Représentante des parents d'élèves	
Mme ARRAOUR Laëtitia	Représentante des parents d'élèves	
Mme ROUAILLARD Vanessa	Représentante des parents d'élèves	
M FESCHET Laurent	Représentant des parents d'élèves	
BUCAILLE Tom	Représentant des élèves	
HUBLIER Antoine	Représentant des élèves	
OBIB Chahyd	Représentant des élèves	